



RHIN • VIGNOBLE • GRAND BALLON

Comité Directeur du 12 Mars 2009

**SEANCE ORDINAIRE
Compte rendu**

Nombre de conseillers élus : **43**

Nombre de conseillers en exercice : **43**

Nombre de conseillers présents à la séance : **33**

Etaient présents sous la présidence de M. le Président Michel HABIG,

Les Conseillers : Gilbert MOSER, François GRODWOHL, Nicole ERNY, André ONIMUS, René GROSS, Bernard BRAND, Jean-Paul DIRINGER, Denis REBMANN, Alfred HASS, André SCHMUCK, Gérard SCHATZ, Romain SIRY, Jean-Pierre TOUCAS, Patrice FLUCK, René MATHIAS, Jean-Marie REYMANN, Didier VIOLETTE, Jean-Pierre WIDMER, Philippe HEID, Fabienne STICH, Fernand DOLL, Guy VOIRIN, Alain GRAPPE, Richard GALL, Marc JUNG, Paul HEGY, Agnès KIEFFER, Françoise BOOG, François MEYER, François BERINGER, Gilbert VONAU, Robert WEIGEL.

Etaient excusés :

Henri MASSON, donne procuration à André ONIMUS ;

Christian SCHMIDT ;

Thomas BIRGANTZLE ;

Jean-Pierre BAEUMLER.

Assistaient en outre à la séance :

Christine MARANZANA ;

Frédéric GOETZ ;

Fabrice KRIEGER, Communauté de communes Essor du Rhin ;

Corinne FLOTA, SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

Peggy DANGELSER, PAYS Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

Caroline SIEGEL, SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Approbation des procès verbaux du 13 octobre et du 17 décembre 2008 à l'unanimité.

1. BUDGET DU SCOT

1.1 Compte administratif de l'exercice 2008

Sous la Présidence de Monsieur Denis REBMANN, le Comité Directeur est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Michel HABIG, Président.

Il se décompose comme suit :

Total des dépenses réalisées : 34 534.70 €, dont :

Dépenses de fonctionnement : 16 389.94 € :

- charges à caractère général (fournitures administratives, assurances, annonces et insertions, reproduction de documents,) : 6 389.94 €
- convention SCOT / PAYS : fonctionnement : 10 000.00 €

Dépenses d'investissement : 18 144.76 € :

- convention SCOT / PAYS : site internet : 5 000.00 €
- étude SCOT : 13 144.76 €

Un reste à réaliser de 186 855.24 € a été reporté en dépenses d'investissement au Budget prévisionnel 2009.

Total des recettes : 243 172.32 €, dont :

Recettes de fonctionnement : 220 384.82 € dont :

- participation des collectivités : 67 909.00 €
- excédent de fonctionnement reporté : 152 475.82 €

Recettes d'investissement : 22 787,50 €

- participation de la Région pour l'étude SCOT : 12 707,50 €
- participation du Département pour l'étude SCOT : 10 080.00 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2008 s'élève à 208 637.62 €.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le compte administratif 2008 présenté.

1.2 Compte de gestion de l'exercice 2008

Le Comité Directeur est appelé à approuver le compte de gestion de l'année 2008 dressé par le receveur syndical et qui est en tous points conforme au compte administratif.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 présenté.

1.3 Budget primitif de l'exercice 2009

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Comité Directeur est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2009 par chapitre et par nature. Ce dernier s'établit comme suit :

Dépenses : 483 850,12 €, dont :

Dépenses de fonctionnement : 271 994.88 €

- annonces et insertions : 5 000 €
- frais de publicité : 4 000 €
- foire et exposition : 10 000 €
- frais de séminaires : 20 000 €
- réceptions : 5 000 €
- catalogues et imprimés : 10 000 €
- indemnité comptable et régisseur : 200 €
- petit équipement : 3 000 €
- honoraires : 10 000 €
- subvention versé au département (étude interscot) : 15 000 €
- études et recherches : 10 000 €
- convention SCOT / PAYS pour le fonctionnement : 40 000 €
- frais d'affranchissement : 3 000 €
- fournitures administratives : 2 000 €
- autres frais divers : 10 000 €
- frais d'assurance : 1 000 €
- frais de déplacements : 3 000 €
- versement à des organismes de formation : 3 000 €
- dépenses non prévues (charges exceptionnelles) : 1 732.38 €
- *virement à la section d'investissement* : 113 433.50 €
- *amortissements* : 2 629.00 €

Dépenses d'investissement : 211 855.24 €

- Matériel bureautique et informatique : 28 000 €
- Frais de conception de documents d'urbanisme : 183 855.24 €

Recettes : 483 850,12 €, dont :

Recettes de fonctionnement : 271 994.88 €

- participation des collectivités membres : 68 000 €
- excédent de fonctionnement 2008 reporté : 203 994.88 €

Recettes d'investissement : 211 855.24 €

- solde d'exécution d'investissement reporté : 4 642.74 €
- *virement de la section de fonctionnement* : 113 433.50 €
- *amortissement* : 2 629.00 €
- subvention de la Région : 50 830 €
- subvention du Département : 40 320 €

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2009.

1.4 Participation des collectivités membres pour 2009

Le Comité Directeur est appelé à décider de maintenir la participation des collectivités membres au montant de 67 909 € pour l'exercice 2009 et selon les critères de répartition actuels.

Territoire	Ratio	Participation 2007	Participation 2008	Participation 2009
CdC Centre Haut Rhin	21,3	16 633,42 €	14 498,44 €	14 498,44 €
CdC Essor du Rhin	15,3	11 929,15 €	10 397,99 €	10 397,99 €
CdC Pays de Rouffach	11,4	8 891,41 €	7 750,15 €	7 750,15 €
CdC Région de Guebwiller	43,2	33 645,68 €	29 327,09 €	29 327,09 €
CdC Vallée Noble	7,1	5 495,71 €	4 790,31 €	4 790,31 €
Merxheim	1,7	1 313,63 €	1 145,02 €	1 145,02 €
Total SCOT	100,0	77 909,00 €	67 909,00 €	67 909,00 €

Le ratio est établi selon la population et la surface de chaque collectivité membre.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, la participation des collectivités membres du Syndicat mixte du SCOT.

2. CONVENTIONS PARTENARIALES

2.1 Convention d'Assistance et de Conseils avec l'ADAUHR

L'ADAUHR propose, comme ce fut le cas en 2005, de mettre gratuitement à disposition des collectivités territoriales et des établissements publics un service d'assistance et de conseil gratuits en matière d'aménagement du territoire de d'urbanisme.

La convention réglant les conditions de cette mise à disposition est jointe en annexe.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- **approuve cette convention ;**
- **autorise le Vice-Président, Denis Rebmann, à signer la convention.**

2.2 Convention de fonctionnement SCOT / Pays

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pourvoit aux besoins du SCOT en matière de moyens humains et administratifs.

Il est proposé au Comité Directeur du SCOT de réaliser une convention (cf : annexes) qui réglerait les engagements entre le Pays et le SCOT et dans laquelle :

- **Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à ce que sa structure assure :**
 - **les travaux administratifs du SCOT,**

- le suivi du Schéma Directeur,
 - la suivi et l'encadrement de la procédure de révision du Schéma directeur et l'élaboration du SCOT,
 - la réalisation d'un site internet commun.
- Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pré-finance la partie des charges administratives (locaux, personnel, moyens) correspondante à ces tâches ainsi que la gestion du site internet.
- En contre-partie, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques à hauteur de 40 000 euros.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- ***approuve cette convention ;***
- ***valide la dépense ;***
- ***autorise le Président à signer la convention.***

3. LE POINTS SUR...

3.1 Avancement de la procédure SCOT

Après la phase diagnostic, la phase PADD a démarré : Un séminaire en deux temps est organisé.

- La première réunion s'est déroulée 19 février dernier : après la présentation de divers experts, des groupes de travail se sont penchés sur les thématiques de l'économie, de l'habitat et de l'environnement.
- La seconde réunion aura lieu le 17 mars.

Les conclusions de ces réunions sont transmises avec le présent compte rendu.

Le Comité Directeur prend acte de l'avancement des travaux.

3.2 Avis sur les POS / PLU et autres documents d'urbanisme

- **Soultzmatt-Wintzfelden**

Lors de votre courrier du 18 décembre dernier, la commune a fait part de votre projet de modification du POS de votre commune :

- Création d'un emplacement réservé pour l'élargissement de l'Avenue Nessel à Soultzmatt,
- Suppression d'un emplacement réservé pour l'accès au lotissement à Wintzfelden et reclassement des parcelles concernées en zone UC,
- Modification du règlement (COS et hauteur des bâtiments) pour permettre l'extension de la Salle des fêtes à Soultzmatt.

Ces modifications, de petites ampleurs, ne sont pas de nature à porter atteinte au Schéma Directeur Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

- **DDE - élargissement de la RD 50**

Par un courrier du 21 janvier dernier, vous nous avez convié à la réunion des Personnes Publiques Associées relative à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'élargissement de la RD 50 entre la RD 2 sur le territoire de la commune de Réguisheim et la RD8 sur celui de la commune de Hirtzfelden.

Le projet transmis n'apporte pas de remarques particulières.

Le Comité Directeur prend acte des projets présentés et n'émet aucune remarque particulière.

4. PRESENTATION DU SITE INTERNET PAYS / SCOT

Lors du Comité directeur du 17 décembre dernier, la partie rédactionnelle du site internet a été transmise aux membres présents. Ces derniers sont amenés à donner leur avis et à faire les remarques qu'ils jugent nécessaires. Depuis, l'entreprise IllicoWeb a réalisé une charte graphique et intégré une partie des textes.

La question de l'intégration d'une plate forme de co-voiturage est posée et notamment en terme de décharge juridique. Une charte d'utilisation devra être mise en place.

Des liens seront effectués vers les sites internet des collectivités membres du Pays et du SCOT ainsi que vers leurs différents partenaires.

Le Comité Directeur valide la maquette qui lui est présentée.

5. ORGANISATION DES REUNIONS D'INFORMATION SCOT/PAYS

Les réunions d'information SCOT / Pays à destination des élus communautaires et des conseillers municipaux ont été planifiées :

- 17 avril à 18h30 - Communauté de communes Essor du Rhin ;
- 20 mai à 18h30 - Communauté de communes Centre Haut-Rhin ;
- 26 juin à 18h30 - Communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- 1^{er} juillet à 18h30 - Communauté de communes du Pays de Rouffach, Communauté de communes de la Vallée Noble, Merxheim

Le Comité Directeur prend acte des dates proposées.